



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION n° 2025/10/128  
Domaine et patrimoine - locations**

**OBJET:** Avenant n°3 au contrat de location par la SEMIGA, de l'ensemble immobilier du multi-accueil de la Petite Enfance, avenue de la Condamine à Vauvert

**Séance du 20 octobre 2025  
Date de convocation : 14 octobre 2025  
Membres en exercice : 33  
23 présents – 33 votants  
Le quorum est atteint.**

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE

**Absents ayant donné procuration :**

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT  
Francine CHALMETON a donné procuration à Christiane ESPUCHE  
Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL  
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno JOUANNE  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD  
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD  
Michel MATIVAL a donné procuration à Florinda RACE  
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Rodolphe RUBIO  
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER  
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Benjamin ROUVIERE a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND) **et 8 contre** (René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/10/128

**RAPPORTEUR** : Magali NISSARD, adjointe

**EXPOSE** : La Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière du Département du Gard (SEMIGA) est propriétaire d'une crèche et halte-garderie, située avenue de la Condamine à Vauvert, sur une parcelle de terrain de 1 979 m<sup>2</sup> environ figurant au cadastre Section AY n° 129. Cet ensemble immobilier a été loué depuis le début des années 2000 au Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert, puis, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à la commune, afin que le service communal de la petite enfance nouvellement créé en devienne gestionnaire.

A la demande de la collectivité, la SEMIGA a réalisé d'importants travaux d'agrandissement et de modernisation, qui se sont achevés le 25 août 2025.

Par avenant, le contrat de location temporaire au profit de la commune a été prolongé jusqu'au 31 août 2025. En parallèle, les parties se sont rapprochées pour convenir des termes d'un contrat de location de longue durée qui sera présenté au conseil municipal du 8 décembre 2025.

La durée du précédent avenant étant arrivé à son terme au 31 août dernier, il convient d'établir un nouvel avenant, étendant la durée de location des locaux, jusqu'au 31 décembre 2025, dans l'attente de la conclusion du bail de longue durée prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ce nouvel avenant fixe un loyer de 20 000€ pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 décembre 2025.

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-21, prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal et ses articles L1311-9, L1311-10, R1311-3 et R1311-4, relatifs à la consultation de l'Etat,

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article R4111-7 relatif à la consultation de l'Etat préalable aux baux, accords amiables et conventions ayant pour objet la prise en location d'immeubles poursuivis par les collectivités territoriales,

**VU** le code civil et notamment ses articles 1708 et suivants, relatifs aux contrats de louage,

**VU** le projet d'avenant n°3 au contrat de location temporaire ci-annexé,

**PROPOSITION** : Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 au contrat de location temporaire de l'ensemble immobilier du multi-accueil de la Petite Enfance, avenue de la Condamine à Vauvert, à signer avec la SEMIGA, propriétaire, s'étendant sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 décembre 2025, et moyennant un loyer de 20 000,00 euros ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Suite délibération n° 2025/10/128

**DECISION :** Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le secrétaire de séance,**

**Benjamin ROUVIERE**



**Le maire,**

**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le 05/11/2025



ID : 030-213003411-20251020-DE202510\_0128-DE